Séance du Conseil Municipal du01 juillet 2025

N° de la délibération	Objet	Sens du vote
2025-17	Participation financière festival Les Sons du Lac	Unanimité
2025-18	Attribution compensation définitive 2025 versée par la Communauté de Communes de Cœur de Savoie	Unanimité
2025-19	Convention avec la Compagnie Autochtone	Unanimité
2025-20	Avenants marché public de rénovation de la mairie : autorisation donnée au Maire de signer	Unanimité
2025-21	Subventions versées aux associations	Unanimité
2025-22	Location terrains sans bail	Unanimité (M. Jacquin Michel intéressé ne prend pas part à la délibération

COMMUNE DE CHATEAUNEUF

PROCES-VERBAL

Conseil Municipal du 1er juillet 2025- 19 heures 30

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents :11
Nombre de conseillers municipaux votants :14

- Présent(e)s : FOURNIER.R.-BARRAZ.P-FAISAN. M-F, CARREL. D -LEMAIRE.F-TISSOT.J-JACQUIN.M-FALQUET.P-BERGIN.F- CHOLAT.C
- Absent(e)s ou excusé(e)s : MARTIN.T (pouvoir à R. Fournier) ; ETIENNE.N (pouvoir à C. Hugonot) ; PEPIN. F (pouvoir à C. Cholat)

- Secrétaire de séance : FOURNIER Raymond

1°- Objet : Participation financière festival Les Sons du Lac

Rapporteur :

Le Conseil Municipal, décide de régler pour un montant de 1 000 euros les factures liées aux spectacles programmés lors du festival Les Sons du lac qui aura lieu du 02 au 05 juillet 2025 au lac de Châteauneuf ainsi que les factures liées à la consommation électrique. Ces factures seront réglées directement aux prestataires intervenants lors du festival.

2°- Objet : Attribution de compensation définitive 2025 versée par la CC Cœur de Savoie

Rapporteur :

En continuité des années précédentes, et en l'absence de réunion de la CLET depuis le 9 septembre 2021 révisant depuis cette date les attributions de compensation, celles-ci continuent à être déterminées pour 2025 selon la procédure de révision dite « libre » c'est-à-dire par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Concernant la commune de CHATEAUNEUF le Conseil communautaire a décidé de lui attribuer pour 2025 une attribution de compensation d'un montant de 259 452 € le principe de la révision libre des attributions de compensation et approuve le montant d'attribution de compensation définitive pour l'année 2025 fixé à 259 452 € par le Conseil communautaire.

3°- Objet : Location terrains sans bail

Rapporteur : Christelle HUGONOT

M. JACQUIN Michel, intéressé à l'affaire quitte la salle et ne prend pas part à la délibération. Le conseil municipal décide de fixer le montant des locations de terrains ne faisant pas l'objet d'un bail comme indiqué ci-dessous. Le montant de ces locations sera recouvré pour 2 ans soit pour l'année 2025 et 2026.

- Parcelle ZY16 (6a47) : RICHARD François : 15 €
- Parcelle ZP 7 (16a42) : JACQUIN Michel : 26 €
- Parcelle ZC 89 (13a50) : NOVEL Denis : 30 €
- Parcelle ZE 61(17a94) : NOVEL Denis : 22 €

4°- Objet : Convention avec la Compagnie Autochtone

Rapporteur : Christelle HUGONOT

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer une convention avec la Compagnie Autochtone concernant l'organisation d'un spectacle dans la commune du 15/11/2025 au 16/11/2025 dans la salle communale.

5°- Objet : Subventions versées aux associations

Rapporteur : Raymond FOURNIER

Société de chasse	765 €
Loisirs et pêche	565 €
A dada sur le Boisson	200 €
Club de handball de St Pierre/ Chamoux	333 €
Régul matou	55 €
Coopérative scolaire école de Coise	320 € (16 élèves x20€)

6°- Objet : Avenants marché public de rénovation de la mairie : autorisation donnée au Maire de signer

Rapporteur : Raymond FOURNIER

Un marché public relatif aux travaux de rénovation de la mairie a été notifié le 20/02/2025, des avenants sont proposés concernant les lots suivants :

1°-Entreprise GEOFFROY – Lot n°10 – électricité-courant faible

- Montant initial du marché HT : 25 206.40 €
- Montant avenant HT : 5 134.80 €
- Montant modifié marché HT : 30 341.20 €
- Montant modifié marché TTC : 36 409.44 €

Il s'agit de modifications portant sur :

- Les prises électriques pour la réalisation d'une « kitchenette » non prévue et des modifications sur les commandes d'éclairage.
- L'éclairage extérieur de la façade nord pour sécuriser le cheminement des piétons (école).
- La création d'un réseau informatique pour la mairie (salle du conseil, secrétariat et bureau du Maire).
- La pose de fourreaux en attente de la liaison fibre.

2°- Entreprise GEOFFROY- Lot 9- Chauffage- ventilation-sanitaire

- Montant initial du marché HT : 37 130.40€
- Montant avenant HT : 3 415.88 €
- Montant modifié marché HT : 40 546.28€
- Montant modifié marché TTC : 48 655.54 €

Il s'agit de modifications portant sur :

- La création de la « kitchenette » et l'espace de rangement.
- La reprise de la colonne de chauffage côté Nord très corrodée et découverte après la démolition du doublage en briques.

- La reprise du réseau de chauffage très corrodé découvert au moment du drainage périphérique.

3°- Entreprise FERRALUX – Lot 5- menuiseries extérieures aluminium-vitrerie-fermetures

- Montant initial du marché HT : 64 900 €
- Montant avenant HT : - 3 252 €
- Montant modifié marché HT : 61 648 €
- Montant modifié marché TTC : 73 977.60 €

Il s'agit de modifications portant sur :

- La suppression d'une fenêtre et de son store dans l'espace de rangement à l'étage
- La suppression du vitrage feuilleté côté intérieur des fenêtres

4°- Entreprise MENUISERIE SAVOISIENNE – Lot 7 – Menuiseries intérieures bois

- Montant initial du marché HT : 30 399.87 €
- Montant avenant HT : - 1 492.88 €
- Montant modifié marché HT : 28 906.99€
- Montant modifié marché TTC : 34 688.39 €

Il s'agit de modifications portant sur :

- La suppression des cloisons en briques de l'étage a pour conséquence la suppression de l'adaptation des portes sur les anciennes huisseries.
- Suppression de l'habillage de la fenêtre supprimée dans le rangement de l'étage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de conclure les avenants indiqués ci-dessus et autorise le maire à les signer.

Questions diverses :

- Concert à l'église : samedi 26 juillet à 18h30

- Repas des aînés : samedi 04 octobre à midi à la salle communale
-
- Plan communal de sauvegarde : il est élaboré et a été transmis aux différents organismes. Seul le DICRIM (document d'information communal sur les risques) est consultable, il sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

  Concernant le PCS, un exercice aura lieu en collaboration avec les services de la Préfecture. La population ne sera pas associée mais les élus et le personnel communal participeront.

- Enfouissement des réseaux aux Poncins : une réunion est prévue semaine prochaine avec le SDES et les différents intervenants (CC Cœur de Savoie, syndicat des eaux etc…).

Le Maire,
Christelle HUGONOT

MAIRIE DE CHATEAUNEUF
R.F.
(Savoie)

Le secrétaire de séance,
Raymond FOURNIER